

# Entre nous

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft 257-258

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

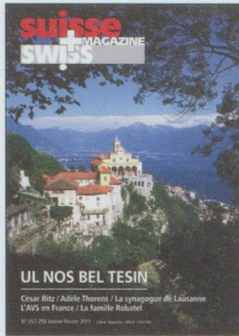
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



[www.suissemagazine.com](http://www.suissemagazine.com)

Numéro 257-258 – janvier-février 2011

#### RÉDACTION

Directeur de la Publication :  
Philippe Alliaume.

Directeur artistique : Jérôme Liniger.

Comité de rédaction et rédacteurs : Denis Auger, Alain-Jacques Czouz-Tornare, Juliette David, Michel Goumaz, Marco Itin, Jérôme Liniger, Henriette Nicolet, Martine Roesch, Jean-Claude Romanens.

Rédaction de Suisse Magazine,  
9, rue Sadi Carnot, 92170 Vanves.

Tél. : +33 (0)1 41 08 13 92.

Fax : +33 (0)9 53 21 16 93.

[redaction@suissemagazine.com](mailto:redaction@suissemagazine.com)

#### RÉALISATION ET IMPRESSION

Imprimerie CHIRAT

744, rue de Sainte Colombe  
42540 Saint-Just-la-Pendue



#### CRÉDIT-PHOTOS

Couv. : [swiss-image.ch](http://swiss-image.ch)/Walter Storto

p. 2 : Christophe Madamou/Ritz Paris – CILV  
[swiss-image.ch](http://swiss-image.ch)/Roland Gerth

pp. 9 et 10 : Michel Goumaz

pp. 2, 15, 18, 21, 30 à 32, 35 : DR

#### INFORMATIONS LÉGALES

Fondé en 1955. Éditeur : Franco-Suisse de Publications, Sàrl de Presse. Gérante : Martine Roesch. Associés : Juliette et Philippe Alliaume. Siège Social : 9, rue Sadi Carnot – 92170 Vanves.

Siren : 413 199 308 RCS Nanterre.

Ape : 5814Z - TVAIC : FR16413199308.

CPPAP N° 0412 K 81552 - ISSN N° 1274-7769.

Dépôt Légal à Parution © 1997-2011 FSP SARL

La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des textes ou photos qui lui sont adressés pour appréciation. Reproduction après accord formel sous réserve de mentionner la source et d'adresser un justificatif au journal.

ABONNEMENTS : voir ci-contre

### ANNONCEURS

Si vous souhaitez communiquer dans Suisse Magazine, merci de nous contacter.

Tél. : +33 (0) 1 41 08 13 92

[publicite@suissemagazine.com](mailto:publicite@suissemagazine.com)

## ENTRE NOUS

### Questions de relance...

Tout récemment, un « fidèle lecteur depuis 22 ans » s'étonnait de recevoir son renouvellement d'abonnement très longtemps à l'avance, pensant que c'était une question de trésorerie. Cela mérite quelques explications.

Il est important pour nos lecteurs de ne pas avoir de rupture dans leur abonnement. Comme tous les magazines, il nous appartient de signaler au lecteur qui n'a pas forcément cela en tête où en est son abonnement. S'il dépasse la date limite, il ne nous est pas toujours possible de lui réadresser le numéro qu'il a raté et, quand nous le pouvons, c'est lourd, tardif et coûteux en termes de manipulation et de poste, car traité à l'unité.

Voyons maintenant quelles relances sont émises :

Quand on vous envoie le dernier numéro de votre abonnement, on vous joint une lettre disant en gros : attention, c'est le dernier, après il n'y en aura plus. Au moment où vous la recevez, nous avons posté depuis une semaine, imprimé depuis deux semaines et bouclé depuis près d'un mois. Nous sommes déjà très près de boucler le suivant. Autrement dit, si sur cette dernière relance vous ne réagissez pas immédiatement, vous ne recevrez pas le suivant. Or souvent, nos lecteurs ne souhaitent pas devoir se dépêcher, ou sont en vacances ou ailleurs au moment de l'arrivée de la relance.

Prenons l'exemple du prochain numéro de mars-avril. Vers le 10 février au plus tard, notre gestionnaire terminera les saisies et

donnera le nombre à imprimer pour le tirage. Le magazine sera imprimé mi-février et remis à la poste fin février. Les abonnés le recevront au plus tard le 15 mars. Quand vous recevez votre dernier numéro avec une lettre qui vous le précise, l'idéal est donc de faire parvenir votre réabonnement avant le 10 du mois suivant (dernier délai) pour recevoir le numéro suivant. Ce n'est pas toujours possible en pratique, d'où notre relance au numéro précédant votre dernier numéro, afin de vous laisser plus de temps pour réagir que ces quinze gros jours...

Cette relance n-1 signifie en gros « attention, votre abonnement se terminera avec le prochain numéro que vous recevrez, donc ne tardez pas ». Mais il vous reste deux mois pour réagir.

S'agissant de *Suisse Magazine*, ceci est compliqué par le fait que nous joignons les courriers au magazine pour de bêtes raisons de coûts postaux, par le fait que nous continuons de produire des numéros doubles. Nous n'avons donc que six occasions de vous écrire dans l'année.

En ce qui nous concerne, cela nous fait deux relances, donc deux envois donc deux timbres mais nous avons fait ce choix-là pour vous faciliter la vie, chers lecteurs, et éviter la rupture de votre abonnement.

Ce n'est vraiment pas pour des questions de trésorerie mais bien pour essayer d'économiser au maximum les coûts inutiles qui résultent des ruptures d'abonnements que nous procédons de la sorte.

## ABONNEZ-VOUS (nouvelle adresse depuis septembre 2010)

Nom ..... Prénom .....

Adresse ..... Code postal .....

Ville ..... Pays .....

France : 1 an 47 €  2 ans 84 €  Abonnement de soutien 70 €

Étranger : 1 an 51 €  2 ans 90 €  Abonnement de soutien 100 €

Abonnement complémentaire : pour 1 € de plus, je désire faire connaître Suisse Magazine et abonner un ami (indiquer ses coordonnées sur une feuille à part)

A copier ou photocopier : Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de SUISSE MAGAZINE, Service abonnements, 15 rue de Méry, 60420 Ménévillers, Tél. : 03 44 51 97 21  
 Paiements par Visa : nous contacter à [abonnements@suissemagazine.com](mailto:abonnements@suissemagazine.com)

SM257-258